

EAU POTABLE : MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION DIFFÉRENCIÉE

SAMEDI 3 DÉCEMBRE À 14H
EN VISIOCONFÉRENCE



Par **Tony Bernard**,

maire de Chateldon,
président de la Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne (TDM)

Eau potable : mise en place d'une tarification
différenciée entre particuliers et professionnels,
mise en place d'une progressivité tarifaire et
d'une part gratuite

Plan de la formation

1. Accès à un bien commun

- Définition du bien commun et du Droit à l'eau
- Définition des usages de l'eau dans son territoire

2. Cadre juridique de références pour fixer les tarifs selon les usages

- La loi, les articles du CGCT
- Les arrêts du Conseil d'État : La jurisprudence

3. Le Règlement du service de l'eau

- Rédaction du Règlement tenant compte des usages
- Les annexes tarifaires selon les catégories d'usagers de l'eau, la part fixe et la gratuité
- Quelle approche en matière de redevance d'assainissement ?

Formations d'élu-e-s

par Le Formateur des collectivités

EAU POTABLE : MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION DIFFÉRENCIÉE

SAMEDI 3 DÉCEMBRE
À 14H
EN VISIOCONFÉRENCE

INSCRIPTION via votre collectivité

Coupon à faire signer avec cachet de votre collectivité.

EAU POTABLE : MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION DIFFÉRENCIÉE SAMEDI 3 DÉCEMBRE À 14H EN VISIOCONFÉRENCE

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu-e territorial-e, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de votre collectivité. Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : **FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 8 avril 2019. DÉPARTEMENT 39.**

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre au **07 84 32 79 99**

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

Eau potable : mise en place d'une tarification différenciée (en visioconférence)

Samedi 3 décembre

Nom : Prénom :
Adresse : Code postal :
Ville : E-mail :
Fonction élective :

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Elu-e-s et agents territoriaux des collectivités de :

- | | | | |
|---|------|--|------|
| <input type="checkbox"/> moins de 1 000 habitants | 100€ | <input type="checkbox"/> de 40 000 à 50 000 | 400€ |
| <input type="checkbox"/> de 1 000 à 5 000 | 150€ | <input type="checkbox"/> de 50 000 à 75 000 | 450€ |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 10 000 | 200€ | <input type="checkbox"/> de 75 000 à 100 000 | 600€ |
| <input type="checkbox"/> de 10 000 à 20 000 | 250€ | <input type="checkbox"/> plus de 100 000 | 800€ |
| <input type="checkbox"/> de 20 000 à 30 000 | 300€ | | |
| <input type="checkbox"/> de 30 000 à 40 000 | 350€ | | |

Parlementaires, Conseillers départementaux, régionaux et de Paris, Lyon, Marseille

..... 1 000€

Signature de l'élu(e) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable
avec cachet de la collectivité